

**Département de la Drôme  
Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 31/05/2024  
Reçu en préfecture le 31/05/2024  
Publié le  
ID : 026-212602643-20240530-DEL\_13\_30052024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal	X				24/05/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	Secrétaire de séance :  T SERRE
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10				

**Objet : règlement du marché hebdomadaire et tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2024**

*ANNULE ET REMPLACE la délibération N° DEL-05-14122023 du 14/12/2023*

Éric BOLLARD troisième adjoint présente le projet de tarifs et règlement du marché hebdomadaire pour une application au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Les emplacements peuvent être attribués à la journée ou à l'abonnement.

Les premiers, dits « **emplacements passagers** », sont payables à la journée. Un droit de place pour l'occupation temporaire du domaine public devra être versé par les marchands selon les barèmes suivants :

- 1 € le mètre linéaire d'étals pour une présence sur le marché de **1 à 16 semaines**
- 0.25 € consommation électrique correspondant à 1 KWh maximum

Les seconds, dits « à l'abonnement » sont payables au début de l'activité.  
L'abonnement annuel est calculé sur la base des tarifs en vigueur selon le barème suivant :

- 0,8 € le mètre linéaire pour un abonnement pour une présence sur le marché de 17 à 26 semaines et 0.25 € consommation électrique correspondant à 1 KWh maximum
  
- 0,5 € le mètre linéaire pour un abonnement pour une présence sur le marché de 27 à 52 semaines et 0.25 € consommation électrique correspondant à 1 KWh maximum

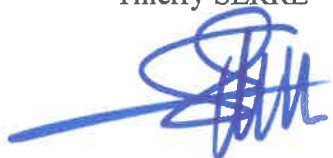
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement (annexé)
  
- **FIXE** les tarifs comme énoncé ci-dessus

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



Le Maire  
Olivier SALIN



**Résultat du vote**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0